

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Alain Marzin.

Le Maire , a remercier les adjoints ,les conseillers pour le travail accompli durant son mandat, ainsi que tous les agents communaux, qui ont toujours été à son écoute. Le Conseil Municipal, s'est réuni 49 fois durant cette mandature.

Ordre du jour :

1 – Etude des demandes de subventions 2020 :

Le montant total des subventions est de:26.895,65€.

La liste des subventions obtenues est consultable en mairie.

L'attribution de ces subventions avaient été analysées par la commission des finances auparavant.

2- Participation communale à l'OGEC :

Le calcul des dépenses 2019 liées au fonctionnement de l'école publique, ramenées par élève de primaire (soit 51) donne un coût par élève de 615,95€ . La moyenne départementale 2019 étant de:456,92€.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 21 élèves de primaire scolarisés à l'école privée sont domiciliés à Maël-Carhaix : soit une participation de : 12.934,95€ pour 2020.

Du fait de la loi du 26.07.2019 relative à l'abaissement de l'âge obligatoire de scolarisation à 3 ans , les communes doivent participer aux dépenses de fonctionnement des élèves de maternelle de 3 à 6ans. Il semblerait que l'Etat verserait la différence par rapport à la participation versée en 2019. Attribution ne serait apparemment pas garantie après 2022.

Coût d'un élève maternelle : 1503,62€, il y aurait 18 élèves en maternelle de plus de 3 ans = 27.065,16€.

S'ajoutera à la fin de l'année scolaire une participation de 50€ pour les sorties scolaires des enfants domiciliés à Maël-Carhaix.

Avis favorable du Conseil Municipal.

3- Participation communale 2020 au C C A S :

Afin d'équilibrer le budget du CCAS 2020, une participation de la commune est nécessaire .Elle s'élève cette année à 9.500€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

4 – Aménagement Rue de la gare, et annexes :

Avenant pour travaux supplémentaires :

Au cours de l'exécution du chantier , des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise « Eiffage » à savoir :

- Réseaux pour borne de camping-car et futurs wc publics (+3.133,00€ht).
- Remplacement des regards E U , rue de la gare:(+5.481,00€ ht).
- Mise en place d'une circulation directionnelle:(+1.410,00€ht).
- Tavaux supplémentaires , rue des 3 frères Manac'h (Absence de structure de

chaussée):11.062,40€ht.

- Réseau d'E P rue des ardoisières (+4.155,00€ht).

Total avenant : 25.241,40 € ht soit 30.289,68€ ttc.

Le Conseil donne au Maire l'autorisation de valider cet avenant.

5 – Acquisitions foncières :

a) Acquisition Gwazh-line / pont rod

Dans le but de transférer le terrain annexe de football , une première acquisition avait été effectuée en 2019.

Depuis des négociations avec le propriétaire mitoyen ont abouties. Ce terrain cadastré Y O 105 d'une contenance de 1h18a26ca au prix de 4€ le m2, soit un total de 47.304€ .

Avis favorable du Conseil Municipal.

b) Acquisition Rue pont put :

Le projet d'acquisition de ce terrain, étant la création d'un parking au bas de la rue neuve et de la rue pont put, les stationnements étant insuffisants et dangereux.

Parcelle cadastrée AC 12, coût total (frais inclus) : 5.976€ .

Avis favorable du Conseil Municipal.

6- Budgets :

Commune : Compte administratif 2019.

En fonctionnement, excédent de 362.129,15€, affecté à la section d'investissement.
En investissement , excédent de 4.322,29€ , affecté en recette d'investissement 2020.

Avis favorable du Conseil Municipal pour le compte de gestion et administratif 2019,ainsi que pour l'affectation des excédents en investissements 2020.

Budget primitif 2020 :

En fonctionnement, prévu en équilibre à 1.410 000€.

En investissement , prévu en équilibre à 1.445 000€.

Soit un total de : 2.855 000€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Assainissement : Compte administratif 2019.

En fonctionnement, l'excédent à la cloture est de:56.651,07€,et sera conservé en fonctionnement.

En investissement, l'excédent à la cloture est de:124.130,62€ , cet excédent sera affecté en recette d'investissement 2020.

Avis favorable du Conseil Municipal pour le compte de gestion et administratif 2019, ainsi que pour l'affectation de l'excédent sur investissement 2020.

Budget primitif 2020 :

En fonctionnement le budget s'équilibre à:182.000€.

En investissement le budget s'équilibre à 246.000€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Budget « Lotissement Le Clos de l'étang » : Compte administratif 2019.

En section de fonctionnement,les recettes sont égales aux dépenses, aucune écritur

en 2019, déficit à la cloture:18.889,86€, qui sera affecté en dépenses de fonctionnement
En section investissement, déficit de -59.929,56€ sur l'exercice.
L'excédent reporté de 133.722,82€ donne un solde positif de 73.793,26€ à la cloture.
Avis favorable du Conseil Municipal pour le compte de gestion et administratif
2019.

Budget primitif 2020 :

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 291.996,56€
et en investissement à 313.449,98€.
Avis favorable du Conseil Municipal.

Questions diverses :

Le maire à présenté à l'assemblée , une proposition d'acquisition d'un terrain
situé à « Pont Rod » , ce terrain étant mitoyen avec la parcelle Yo 105.
Il s'agit de la parcelle YO 129 d'une superficie de 398 M2 .
La décision d'acquisition reviendra à la future municipalité .